

Les carnets RCBC

Les indicateurs financiers de l'EPL

La détermination du résultat, de la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement, la trésorerie, les autres indicateurs financiers



L'[Instruction codificatrice M9.6](#) relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) précise le nouveau cadre budgétaire et comptable résultant de la publication du décret [n° 2012-1193](#) du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement. Conformément à l'[arrêté du 26 novembre 2012](#), ce dernier est entré en vigueur au 1^{er} novembre 2012 pour la préparation de l'exercice budgétaire 2013.

L'instruction codificatrice M9-6 constitue désormais le référentiel réglementaire unique sur la gestion des EPLE ; elle est dès à présent applicable et remplace la [circulaire 88-079 du 28 mars 1988](#) portant sur l'organisation économique et financière des EPLE ainsi que son annexe technique ([circulaire 91-132 du 10 juin 1991](#)).

S'inscrivant dans la lignée des M9, l'instruction codificatrice M9-6 complétée de ses 13 annexes assure une convergence avec le plan comptable général : l'instruction harmonise en effet les règles comptables avec celles en vigueur dans les autres établissements publics tout en préservant les spécificités des établissements du second degré et plus précisément leur caractère local. Elle fournit un cadre d'action modernisé et sécurisé aux acteurs de la fonction financière des EPLE.

L'instruction codificatrice présente dans un document unique conçu en trois tomes l'organisation et le fonctionnement des établissements, les règles relatives à la structure du budget et à son exécution, les règles comptables et celles relatives à la production et à l'analyse des comptes financiers.

Les carnets RCBC ont pour objet de faciliter la connaissance et la compréhension de ce nouveau cadre budgétaire et comptable par une approche thématique de l'instruction codificatrice M9-6.

Le thème de ce carnet, issu du tome 3 de l'instruction consacré au cadre comptable des EPLE, s'attache plus particulièrement aux indicateurs financiers des établissements publics locaux d'enseignement.

Avertissement aux lecteurs

Les textes reproduits dans ce carnet sont des documents issus de l'instruction M9-6, de ses annexes ou de la mise en œuvre de la réforme du cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement. Simple instrument de travail, ce carnet RCBC n'est en aucun cas opposable en l'état. Seuls les textes officiels, qu'il convient de consulter, le sont.

Sommaire

| | |
|---|----|
| <u>332. Les indicateurs financiers</u> | 4 |
| <u>3321. La détermination et l'affectation du résultat</u> | 4 |
| <u>33211. La détermination du résultat</u> | 4 |
| <u>3322. la détermination de la capacité d'autofinancement</u> | 7 |
| <u>33221. Définition</u> | 7 |
| <u>33222. Calcul</u> | 7 |
| <u>3323. Le bilan</u> | 10 |
| <u>33231. Le fonds de roulement net global</u> | 12 |
| <u>33232. Le besoin en fonds de roulement</u> | 15 |
| <u>33233. la trésorerie</u> | 17 |
| <u>3324. Les autres indicateurs financiers</u> | 19 |
| <u>Les jours de fonds de roulement</u> | 19 |
| <u>Les jours de trésorerie</u> | 20 |
| <u>Le taux moyen de charges à payer</u> | 20 |
| <u>Le taux moyen de recouvrement</u> | 20 |
| Annexes (nouvelle méthode - ancienne méthode) | |
| <u>Le calcul de la variation du fonds de roulement (FdR) budgétaire</u> | 21 |
| <u>Le calcul de la variation du fonds de roulement (FdR) par le haut du bilan</u> | 22 |
| <u>Le calcul de la variation du fonds de roulement (FdR) par le bas du bilan</u> | 23 |

LES INDICATEURS FINANCIERS

La détermination et l'affectation du résultat de l'exercice

| ➔ | GLOSSAIRE RCBC |
|-----------------|--|
| Résultat | Différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de fonctionnement. (net : mandat – ordre de reversement ou ordre de recette – annulation de recettes). ↪ Différence entre classe 7 et classe 6 : bénéfice ou déficit. Le résultat inclut les opérations relatives aux variations de stocks, aux dotations aux amortissements et aux provisions et reprises sur provisions de l'année. |

La détermination du résultat

Le résultat de l'exercice s'obtient par la **différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement**. Le résultat est excédentaire lorsque le total des recettes nettes est supérieur au total des dépenses nettes. La somme des résultats service par service donne le résultat net de l'exercice.

$$\mathbf{R = \text{total des recettes de fonctionnement nettes} - \text{total des dépenses de fonctionnement nettes}}$$

Les recettes nettes sont les recettes brutes moins les annulations ou les réductions de recettes.

Les dépenses nettes sont les dépenses brutes moins les ordres de reversement ou les annulations de dépenses.

En fin d'exercice, les comptes de charges (classe 6) sont soldés par le débit du compte 120 ou du compte 129. De même, les comptes de produits (classe 7) sont soldés par le crédit du compte 120 ou du compte 129. La différence entre le débit et le crédit du compte 120 ou 129 détermine le résultat positif au compte 120 et, négatif, au compte 129.

Le résultat d'un budget annexe est déterminé selon la même procédure. Il est cependant indépendant du résultat de l'établissement support.

Détermination du résultat

Le mode de calcul du résultat demeure inchangé. Le résultat des services spéciaux est inclus dans le résultat unique de l'établissement. En revanche, s'il y a un budget annexe, son résultat est indépendant du résultat du budget principal de l'établissement.

Le conseil d'administration se prononce sur l'affectation du résultat. Il peut répartir le résultat sur des comptes de réserves distincts.

| Calcul du résultat | |
|---|----------|
| Total des recettes de fonctionnement brutes | + |
| Total des annulations ou les réductions de recettes. | - |

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

| | |
|--|----------|
| Total des dépenses de fonctionnement brutes | - |
| Total des ordres de reversements | + |
| Résultat | = |

Ou

| Calcul du résultat | |
|--|----------|
| Total des recettes de fonctionnement nettes | + |
| Total des dépenses de fonctionnement nettes | - |
| Résultat | = |

Détermination du résultat à partir de la balance

Différence entre les prises en charge des titres de recettes et de dépenses

| Calcul du résultat | |
|--------------------------------------|----------|
| Crédit de la classe 7 | + |
| Débit de la classe 7 | - |
| Débit de la classe 6 | - |
| Crédit de la classe 6 | + |
| Résultat positif = compte 120 | = |
| Résultat négatif = compte 129 | = |

| Réf | Question | Qu'est ce que le résultat ? |
|--------|--------------------------|---|
| 11-180 | Réponse du 26/09/2011 | Le résultat est la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de la section de fonctionnement (total des services généraux + total des services spéciaux). |

| Réf | Question | Y a-t-il un résultat par service ? |
|--------|--------------------------|--|
| 11-181 | Réponse du 26/09/2011 | Non. Le résultat est unique à chaque budget (principal ou annexe). Le résultat étant unique, la capacité d'autofinancement (CAF) est unique. |

[Retour sommaire](#)

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

Ministère : EDUCATION NATIONALE

Académie : *nom de l'académie*
Exercice : *année de l'exercice*

Etablissement : *RNE*
Type et nom
Adresse

Région ou département : *nom de la région ou du département*
Pièce n° 6
Edité le : *date de l'édition*
Page : *n° de la page*

COMPTE DE RESULTAT

| Charges | Montant | Produits | Montant |
|---|-----------|--|---------|
| Charges d'exploitation Achats de marchandises Variation de stock Achat de matières premières et autres approv. Variation de stock Autres achats et versement assimilés Impôts taxes et versement assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisation Sur actif circulant Pour risques et charges Autres charges | | Produits d'exploitation Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) Production stockée Production immobilisée Subvention d'exploitation Reprise sur provisions et amortissement, transfert de charges Autres produits | |
| Total charges d'exploitation | | Total produits d'exploitation | |
| Charges financières Dotations aux amortissements et aux provisions Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | Produits financiers Reprise sur provisions et transferts de charges Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | |
| Total charges financières | | Total produits financiers | |
| Charges exceptionnelles sur opération de gestion sur opération en capital Dotations aux amortissements et aux provisions | | Produits exceptionnels sur opération de gestion sur opération en capital Dotations aux amortissements et aux provisions | |
| Total charges exceptionnelles | | Total produits exceptionnels | |
| Total général des charges (TGC) | | Total général des produits (TGP) | |
| Résultat de l'exercice (déficit ou excédent) | = TGP-TGC | | |
| CAF ou IAF | | | |

La détermination de la capacité d'autofinancement

| ➔ | GLOSSAIRE RCBC |
|--|---|
| Capacité d'autofinancement ou CAF | <p>Surplus monétaire dégagé par les opérations effectuées en section de fonctionnement.</p> <p>↳ Différence entre les recettes « réelles » nettes et les dépenses « réelles » nettes de fonctionnement (réel : avec impact sur la trésorerie).</p> <p><i>Nota : Les variations de stocks, sans influence directe sur la trésorerie, font varier la CAF.</i></p> <p>↳ Excédent qui peut financer des dépenses futures sans apport de trésorerie.</p> |

Définition

La capacité d'autofinancement correspond au **surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement**.

Elle représente donc l'excédent des ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Au-delà de la détermination du résultat, qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, **la CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie**.

➔ **La CAF constitue le lien entre le résultat de la section de fonctionnement et la section des opérations en capital (uniquement pour les opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie).**

Nota : lorsqu'un établissement neutralise tous les amortissements et ne réalise pas de provisions pour risques ou charges, le résultat et la capacité d'autofinancement se confondent.

| Réf | Question | Qu'est ce que la capacité d'autofinancement (CAF) ? |
|--------|-----------------------|--|
| 11-178 | Réponse du 26/09/2011 | C'est la part du résultat qui génère de la trésorerie ou qui en consomme lorsqu'elle est négative. Dans cette dernière situation, une capacité d'autofinancement est appelée insuffisance d'autofinancement (IAF). |

| ➔ | GLOSSAIRE RCBC |
|---------------------------------------|--|
| Insuffisance d'autofinancement ou IAF | C'est la valeur absolue d'une capacité d'autofinancement négative. |

Calcul

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

La capacité d'autofinancement se détermine en comptabilité selon deux méthodes : la méthode soustractive et la méthode additive. C'est cette dernière méthode qui a été retenue pour le cadre budgétaire des établissements publics locaux d'enseignement.

La CAF, ou IAF en cas de capacité négative, se calcule à partir du compte de résultat et fait appel aux notions de charges décaissables et produits encaissables (charges et produits qui génèrent des flux de trésorerie).

La CAF représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables dégagée par l'activité courante de l'établissement.

| |
|--|
| <i>Résultat net de l'exercice</i> |
| + Dotations aux amortissements et aux provisions (C 68) |
| - Reprises sur provisions et amortissements (C78) |
| - Neutralisation des amortissements (C776) |
| + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675) |
| - Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775) |
| - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (C777) |

La CAF, en faisant le **lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement**, corrige le résultat des variations induites par les opérations d'ordres (amortissements, provisions...).

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

Synthèse des opérations budgétaires et comptables pour ordre

| NATURE DES OPÉRATIONS | COMPTES DE DÉPENSES | COMPTES DE RECETTES |
|---|--------------------------------|----------------------------|
| Subventions rapportées au résultat | 139 | 777 (OR) |
| Production immobilisée | 231 | 722 (OR) |
| | 232 | 721 (OR) |
| Transferts de charges (compte ouvert pour mémoire) | 481 | 79 (OR) |
| Dotation aux amortissements | 6811 (mandat) | 280, 281 |
| Neutralisation des amortissements | 102 | 776 (OR) |
| Cessions d'éléments d'actif (pour la valeur nette comptable : valeur brute diminuée des amortissements constatés) | 675 (mandat) | 580 (compte de paiement) |
| Variation des stocks | | |
| <i>augmentation</i> | 6031 (mandat) | 31 (compte de paiement) |
| <i>augmentation</i> | 6032 (mandat) | 32 (compte de paiement) |
| <i>augmentation</i> | 7133 (ORR) | 33 |
| <i>augmentation</i> | 7134 (ORR) | 34 |
| <i>augmentation</i> | 7135 (ORR) | 35 |
| <i>Diminution</i> | 31 | 6031 (OREV) |
| <i>Diminution</i> | 32 | 6032 (OREV) |
| <i>Diminution</i> | 33 | 7133 (OR) |
| <i>Diminution</i> | 34 | 7134 (OR) |
| <i>Diminution</i> | 35 | 7135 (OR) |
| Intérêts courus : | | |
| * sur prêts ou créances immobilisées | 276 | 763 |
| * sur valeurs mobilières de placement et comptes ouverts dans des établissements financiers | 461 | 764, 767 |
| DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | | |
| DOTATIONS | | REPRISES |
| COMPTES DE DÉPENSES | COMPTES DE CONTREPARTIE | COMPTES DE RECETTES |
| 6815 (mandat) | 151, 157, 158 | 7815 (OR) |
| 6816 (mandat) | 290, 291, 293 | 7816 (OR) |
| 6817 (mandat) | 39, 49 | 7817 (OR) |
| 686 (mandat) | 296, 297, 59 | 786 (OR) |
| 687 (mandat) | 15, 29, 39, 49, 59 | 787 (OR) |

[Retour sommaire](#)

Le bilan**Le BILAN**

Etat des éléments actifs et passifs du patrimoine d'une entreprise et de leur différence (capitaux propres), établi à la clôture de chaque exercice.

Les éléments du patrimoine de l'entreprise sont classés : à l'actif selon leur destination ; au passif selon leur provenance.

Le bilan fait partie des trois documents de synthèse annuels établis en fin d'exercice (bilan, compte de résultat, annexe) et qui forment un tout indissociable.

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Présentation d'un bilan

| Actif | Passif |
|--|--|
| <p>Partie gauche du bilan où sont regroupés tous les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive. Il comprend essentiellement trois grandes masses successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ l'actif immobilisé ; ✚ l'actif circulant ; ✚ les charges à répartir sur plusieurs exercices. | <p>Éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'établissement (partie droite du bilan). Il comprend essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Les capitaux propres, provisions pour risques et charges ; ✚ Le passif circulant. |
| <p>ACTIF IMMOBILISE</p> <p>Ensemble des biens et valeurs destinés à rester durablement dans l'établissement.</p> <p>Il est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ des immobilisations incorporelles ; ✚ des immobilisations corporelles ; ✚ des immobilisations financières. | <p>CAPITAUX PROPRES, PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES, DETTES</p> <p>L'ensemble de ces éléments est couramment dénommé passif externe.</p> <p>C'est la partie droite du bilan d'une entreprise où sont regroupés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ les capitaux propres dont dispose l'EPL (apport, résultats excédentaires, pertes, subventions d'investissement) ; ✚ tous les éléments du patrimoine de l'entreprise ayant, pour elle, une valeur négative (passif externe) notamment les provisions pour risques et charges, les dettes. |
| <p>ACTIF CIRCULANT</p> <p>Ensemble des actifs correspondant à des éléments du patrimoine qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à rester durablement dans l'établissement, sauf exception, le plus souvent liés à des particularités d'activités.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ les stocks et en cours ; | <p>DETTES</p> <p>Masse du passif du bilan d'une entreprise qui comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ les avances et acomptes reçus sur commandes ; ✚ les dettes envers les fournisseurs, l'Etat, les associés... ; ✚ les produits constatés d'avance. |

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✚ les avances et acomptes versés sur commandes ; ✚ les créances autres que celles qui sont comprises dans les immobilisations financières ; ✚ les valeurs mobilières de placement ; ✚ les charges constatées d'avance ; ✚ les disponibilités. <p>L'actif circulant ne doit pas comporter de créances à plus d'un an, celles-ci devant être intégrées dans l'actif immobilisé.</p> <p>Il ne comprend pas également les charges à répartir sur plusieurs exercices, les primes de remboursement d'obligations ni les écarts de conversion actif.</p> | |
|--|--|

Le bilan fonctionnel permet de déterminer comment est financé l'investissement et l'exploitation.

| Le bilan fonctionnel | | | |
|------------------------------|---|--|---|
| | <i>Actif</i> | <i>Passif</i> | |
| | Emplois | Ressources | |
| <i>Partie haute du bilan</i> | <p>Emplois Stables</p> Immobilisations (valeur brute) | <p>Ressources stables</p> Capitaux propres Amortissements et provisions Dettes à long terme | FDR = Ressources stables – Emplois stables |
| <i>Partie basse du bilan</i> | <p>Actif Circulant</p> Stock de marchandises Stock de produits finis Créances clients Trésorerie positive | <p>Passif Circulant</p> Dettes Fournisseurs Dettes Fiscales et sociales Trésorerie Négative | BFDR = Actif circulant – Passif circulant |

La trésorerie de l'établissement est la **différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.**

$$\boxed{\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}}$$

[Retour sommaire](#)

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

Le fonds de roulement net global

| ➔ | GLOSSAIRE RCBC |
|------------------------|--|
| Fonds de roulement FdR | Différence entre les ressources stables et les emplois stables. ↪ Cumul des variations de FdR depuis la création de l'EPLÉ. ↪ Cumul de la capacité d'autofinancement et des opérations financées sur fonds propres depuis la création de l'EPLÉ. ↪ Le fonds de roulement est constitué notamment de la valeur des stocks et des prévisions de charges identifiées par les provisions |

Il représente la **différence entre les ressources stables et les emplois stables** et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Les ressources stables se calculent à partir de la balance générale des comptes comme la somme

- des soldes créditeurs des comptes 10, 110, 120, 13 auxquels on soustrait les soldes débiteurs des comptes 119 et 129 (capitaux propres) et 139 (subventions d'investissement inscrites au compte de résultat)
- des soldes créditeurs des comptes 14 et 15 (provisions)
- des soldes créditeurs des comptes 28, 29, 39, 49 et 59 (amortissements et dépréciations)
- des soldes débiteurs des comptes 16 sauf 1688, 17 (dettes financières)

Les emplois stables ou actifs immobilisés brut se calculent à partir de la balance générale des comptes comme la somme

- des soldes débiteurs des comptes 20 (immobilisations incorporelles) ;
- des soldes débiteurs des comptes 21, 22, 23, 24 et 25 (immobilisations corporelles et immobilisations en cours) ;
- des soldes débiteurs des comptes 26 et 27 sauf 2768 (immobilisations financières) ;
- des soldes débiteurs des comptes 481 (charges à répartir) ;

De manière synthétique on définira le fonds de roulement par la formule

$$\text{FdR} = \text{soldes créditeurs (classes 1 + 2 + 39 + 49 + 59)} - \text{soldes débiteurs (classes 1 + 2)}$$

| Réf | Question | Comment est calculé le fonds de roulement ? |
|--------|--------------------------|---|
| 11-176 | Réponse du 26/09/2011 | D'une manière synthétique on calculera la fonds de roulement par la différence entre les soldes créditeurs des comptes de la classe 1 et 2 auquel on ajoutera les soldes créditeurs des comptes de provisions (39, 49,59) et les soldes débiteurs des comptes de ces mêmes classes. |

| Réf | Question | Comment varie le fonds de roulement ? |
|-----|----------|---------------------------------------|
|-----|----------|---------------------------------------|

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

| | | |
|------------|-------------------------------------|---|
| 11- 177 | Réponse du 26/09/2011 | Le fonds de roulement varie en additionnant la capacité d'autofinancement calculée à la fin de l'exercice et les dépenses d'investissement sur fonds propres. |
|------------|-------------------------------------|---|

| ➔ | GLOSSAIRE RCBC |
|-------------------------|---|
| Variation du FdR | <p><u>En comptabilité budgétaire</u> : différence entre les recettes « réelles » nettes et les dépenses « réelles » nettes de fonctionnement (CAF) et celles se rapportant à l'investissement.</p> <p><u>En comptabilité générale</u> : différence entre le FdR de l'année N et le FdR l'année N-1.</p> <p>↳ Les opérations relatives aux cautionnements reçus et aux cautionnements versés sont non budgétaires cependant elles participent au calcul de la variation fonds de roulement donnée ci-dessus.</p> |

Calcul du fonds de roulement

➔ A partir de la CAF

| A partir de la CAF | |
|---------------------------|---|
| CAF | |
| Recettes d'investissement | + |
| Dépenses d'investissement | - |
| FdR (en + ou en -) | = |

Attention les opérations relatives aux mouvements des comptes 275 et 165 n'interviennent pas dans le calcul de la variation du FdR par la méthode budgétaire. Il convient d'intégrer les opérations relatives à ces comptes afin de comparer la variation budgétaire et la variation comptable.

➔ Par le haut du bilan

Cette méthode permet de calculer la **différence entre les ressources stables et les emplois stables**. Elle retrace, de façon synthétique, le calcul du fonds de roulement ; les provisions notamment celles qui concernent la dépréciation des stocks, des comptes de tiers ou des valeurs mobilières de placement n'affectent pas la valeur du fonds de roulement.

| Nouvelle méthode par le haut du bilan | |
|--|---|
| Soldes créditeurs classe 1 | + |
| Soldes créditeurs classe 2 | + |
| Soldes créditeurs comptes 39, 49 et 59 (provisions) | + |

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

| | |
|----------------------------------|---|
| Soldes débiteurs classe 1 | - |
| Soldes débiteurs classe 2 | - |
| FdR | = |

Attention : certains comptes comme le 185 sont exclus du calcul du FdR. Voir le détail du calcul au paragraphe 33231 de l'instruction M9.6

Cette méthode retrace, de façon synthétique, le calcul du fonds de roulement ; les provisions notamment celles qui concernent la dépréciation des stocks, des comptes de tiers ou des valeurs mobilières de placement n'affectent pas la valeur du fonds de roulement.

Certains comptes présentés dans le calcul détaillé du fonds de roulement n'existent pas dans le plan comptable défini pour les EPLE. Ils ont toutefois été conservés pour mémoire.

⇒ [Par le bas du bilan](#)

| Nouvelle méthode par le bas du bilan | |
|---|---|
| Soldes débiteurs classe 5 | + |
| Soldes débiteurs classe 4 | + |
| Soldes débiteurs classe 3 | + |
| Soldes créditeurs classe 5 (sauf 59) | - |
| Soldes créditeurs classe 4 (sauf 49) | - |
| FdR | = |

Elle permet de contrôler la valeur du fonds de roulement par la somme de la trésorerie et du besoin en fonds de roulement, en application de la formule trésorerie = FdR - BFdR

Le fonds de roulement devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

Le calcul du fonds de roulement, qui figurait auparavant sur la pièce 13 du compte financier, se trouve à présent en fin de pièce n° 7 (bilan).

Pièce 14 du COFI = indicateurs d'analyse financière

➤ Fonds de Roulement

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|---------------------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Fonds de Roulement | <i>Reprise année N-4</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> |

[Retour sommaire](#)

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

Le besoin en fonds de roulement

| ➔ | GLOSSAIRE RCBC |
|--|---|
| Besoin en fonds de roulement BFdR | <p>Différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation (actif circulant) et les ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes). Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'EPLÉ.</p> <p>↳ BFdR = FdR - trésorerie.</p> <p>↳ Différence entre les soldes débiteurs des comptes de la classe 3 et 4 et les soldes créditeurs de la classe 4</p> <p><i>Nota : le BFdR des EPLÉ est souvent négatif car la somme des dettes représentée essentiellement par les reliquats de subventions est supérieure à celle des créances et à la valeur des stocks.</i></p> |

Il représente la **différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation** (actif circulant) **et les ressources d'exploitation et hors exploitation** (dettes).

Cette grandeur mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.

L'actif circulant se calcule à partir de la balance générale des comptes comme la somme :

- des soldes débiteurs des comptes 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 (stocks et en-cours) ;
- des soldes débiteurs des comptes 409 (avances et acomptes versés) ;
- des soldes débiteurs des comptes 41 (clients et comptes rattachés) ;
- des soldes débiteurs des comptes 42, 43, 44, 45, 46, 47, 2768 et 18 sauf 185 (autres créances) ;
- du solde débiteur du compte 486 (charges constatées d'avance) ;
- du solde créditeur du compte 50 valeurs mobilières de placement.

Les dettes se calculent à partir de la balance générale des comptes comme la somme :

- des soldes créditeurs des comptes 419 (avances et acomptes reçus) ;
- des soldes créditeurs des comptes 40 (fournisseurs et comptes rattachés) ;
- des soldes créditeurs des comptes 42, 43, 44, 45, 46, 47, 1688 et 18 sauf 185 (autres dettes) ;
- du solde créditeur du compte 487 (produits constatés d'avance).

De manière synthétique on définira le besoin en fonds de roulement par la formule

$$\boxed{\text{BFdR} = \text{soldes débiteurs (classe 3 + 4 + 50)} - \text{soldes créditeurs classe 4}}$$

Nota : le besoin en fonds de roulement est traditionnellement négatif car les dettes des EPLÉ ou plus exactement les reliquats de subventions sont plus importants que les créances et la valeur des stocks.

| Réf | Question | Que signifie un BFdR négatif ? |
|--------|-----------------------|---|
| 11-202 | Réponse du 26/09/2011 | Un BFdR négatif signifie que les dettes et les reliquats de subventions de l'établissement sont plus importants que le montant des créances et des stocks. Cette situation est assez fréquente dans les EPLÉ. |

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

Le besoin en fonds de roulement peut aussi se calculer par la formule

$$\text{BFdR} = \text{FdR} - \text{trésorerie}$$

Calcul du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est calculé de manière synthétique par la formule ci-dessous.

| Calcul du Besoin en Fonds de Roulement | |
|--|---|
| Soldes débiteurs classe 3 | + |
| Soldes débiteurs classe 4 | + |
| Solde débiteur cpte 50 (valeurs mobilières de placement) | + |
| Soldes créditeurs classe 4 (sauf 49) | - |
| BFdR | = |

Remarque : Comme pour le calcul du fonds de roulement, la formule présentée est synthétique. Elle permet principalement de comprendre l'importance de la valeur stock dans le besoin en fonds de roulement.

La variation du stock n'ayant aucune action sur la trésorerie, toute augmentation du stock entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement et une augmentation équivalente du fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

Pièce 14 du COFI = indicateurs d'analyse financière

➤ Besoin en Fonds de Roulement

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|------------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Besoin en Fonds de Roulement | Reprise année N-4 | idem | idem | idem | idem |

[Retour sommaire](#)

La trésorerie



GLOSSAIRE RCBC

Trésorerie

Différence entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.
 ↳ Cumul de la classe 5 sans le compte 500, soit les disponibilités prenant en compte les attendus et les chèques sans provision mais pas les valeurs mobilières de placement. Pour les SACD ou budget annexe, la trésorerie est le débit du compte 185. La trésorerie est différente du FdR du fait des créances et des dettes (cl 3, 4 et cpt 500).

La trésorerie de l'établissement est la **différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement**.

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$$

| Réf | Question | Qu'est ce que la trésorerie ? |
|--------|--------------------------|---|
| 11-203 | Réponse du 26/09/2011 | C'est la différence entre le FdR et le BFdR. La trésorerie peut être différente de la somme des soldes des comptes 5151 et 531 car elle intègre les opérations à venir retracées aux comptes 511 - valeur à l'encaissement, 5159 - règlements en cours de traitement ainsi que les différentes avances. |

Nota : Cette formule s'applique de la même manière au calcul de la trésorerie résultant des opérations effectuées dans un budget annexe. Comme le budget annexe ne dispose pas de comptes de trésorerie, celle-ci est enregistrée au débit du compte 185 du budget annexe et reprise au crédit du compte 185 de l'établissement.

| Réf | Question | Sur quel compte est enregistrée la trésorerie d'un budget annexe ? |
|--------|--------------------------|--|
| 11-195 | Réponse du 26/09/2011 | Sur le compte 185. Ce compte est débiteur dans la comptabilité relative au budget annexe et créditeur dans la comptabilité relative au budget principal. Ce compte ne participe pas au calcul du Fonds de Roulement. Il est le reflet de la trésorerie dégagée par le budget annexe. |

| Réf | Question | Comment calcule-t-on la trésorerie d'un établissement disposant de budgets annexes ? |
|--------|--------------------------|---|
| 11-204 | Réponse du 26/09/2011 | Le calcul de la trésorerie s'effectue toujours par la formule FdR - BFdR. Cependant, le FdR et le BFdR cumulent les données relatives au « budget principal » et celles des budgets annexes. Si l'on retient un FdR et un BFdR calculés à partir des seules données de la structure principale on ajoutera le solde du compte 185 qui matérialise la part de la trésorerie calculée à partir des données issues de la comptabilité des budgets annexes. |

Calcul de la trésorerie

La trésorerie est calculée par la formule :

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

Hors budget annexe

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$$

Avec budget(s) annexe (s)

$$\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR} + \text{solde créditeur des comptes 185}$$

Il est également possible de retrouver le montant de la trésorerie nette de la façon suivante :

| Montant de la Trésorerie nette | |
|---|----------|
| Total des soldes débiteurs des comptes de classe 5 | + |
| Total des soldes créditeurs des comptes de classe 5 (sauf 59) | - |
| Solde débiteur du cpte 500 (placements VMP) | - |
| Trésorerie nette | = |

Observations

Le solde du compte 59 (provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement) participe au calcul du fonds de roulement et non pas de la trésorerie.

Afin de pouvoir comparer les deux méthodes de calcul, il convient, lorsque l'établissement dispose de budgets annexes, d'ajouter au montant de la trésorerie calculée par la formule $\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$, le solde créditeur des comptes 185.

La trésorerie globale d'un établissement (tous budgets confondus) s'obtient soit en ajoutant à la formule $\text{Trésorerie} = \text{FdR} - \text{BFdR}$ le solde des comptes 185 correspondant aux différentes budgets annexes soit en sommant les différents FdR et les différents besoins en fonds de roulement ($\text{trésorerie} = \sum \text{FdR} - \sum \text{BFdR}$).

La trésorerie devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

➤ Trésorerie

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Trésorerie | = FdR - BFdR | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> |

[Retour sommaire](#)

Les autres indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont présentés dans la pièce 14 du compte financier, ils permettent une analyse succincte de la santé financière de l'établissement au regard de leur évolution sur 5 exercices. Les formules ci-dessous rappellent de manière synthétique leur mode de calcul.

On distingue :

- ❖ **les jours de fonds de roulement** qui renseignent notamment sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie, ils sont calculés par rapport aux charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon la formule :

$$J \text{ de FdR} = (\text{FdR}/\text{cpt 60 à 65}) * 360$$

Le nombre de jours de fonds de roulement devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

➤ Jours de FdR

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|-----------|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Jours FdR | $(\text{FdR}/\text{cpt60à65}) * 360$ | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> |

- ❖ **les jours de trésorerie** ont la même signification que les jours de fonds de roulement, ils sont plus importants que les jours de fonds de roulement, lorsque le besoin en fonds de roulement est négatif :

$$J \text{ de trésorerie} = (\text{Trésorerie}/\text{cpt 60 à 65}) * 360$$

Le nombre de jours de trésorerie devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

➤ Jours de Trésorerie

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|---------------------|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Jours de Trésorerie | $(\text{Trésorerie}/\text{cpt60à65}) * 360$ | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> |

Ce montant est souvent supérieur au nombre de jours de fonds de roulement, car la trésorerie est généralement supérieure au fonds de roulement, du fait des reliquats de subventions.

INSTRUCTION CODIFICATRICE M9-6

- ❖ **le taux moyen de charges à payer** renseigne sur le montant des charges à payer au regard du montant total des dépenses d'exploitation de l'EPL, il est calculé par le ratio des charges à payer sur les charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon la formule suivante :

$$\text{TmCAP} = (\text{cpt } 40, 42, 43, 46 / \text{cpt } 60 \text{ à } 65) * 100$$

Nota : Un taux moyen de charges à payer à zéro peut s'analyser comme un arrêt prématuré de la période d'engagement (année budgétaire réduite à 10 mois par exemple) ou comme une prolongation anormale de la période d'inventaire.

Le taux moyen de charges à payer devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

➤ Taux moyen de charges à payer

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|--------------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux moyen de charges à payer | (cpt 40 [sauf 4084], 42, 43, 46 / cpt 60 à 65) * 100 | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> |

- ❖ **le taux moyen de recouvrement** renseigne sur le montant des créances au regard des recettes générées par les ventes de produits et de prestations, il est calculé par le ratio du montant des créances sur le montant des ventes de produits et de prestations selon la formule suivante :

$$\text{TmR} = (\text{cpt } 41 / \text{cpt } 70) * 100$$

Nota : Le taux moyen de recouvrement permet de s'affranchir de la seule donnée relative aux restes à recouvrer qui peuvent augmenter dans le même pourcentage que le montant des recettes c'est-à-dire sans augmenter le risque qui pèse sur le recouvrement.

Le taux moyen de recouvrement devient un indicateur d'analyse financière du compte financier

➤ Taux moyen de recouvrement

| | Année N-4 | Année N-3 | Année N-2 | Année N-1 | Année N |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux moyen de recouvrement | (cpt 41 / cpt 70) * 100 | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> | <i>idem</i> |

[Retour sommaire](#)

Le calcul de la variation du fonds de roulement (FdR) budgétaire

| Nouvelle méthode | Ancienne méthode |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| CAF | Recettes nettes (fonct + invt) |
| + Recettes d'investissement | - Dépenses nettes (fonct. + invt) |
| - Dépenses d'investissement | |
| = variation du FdR (en + ou en -) | = variation du FdR (en + ou en -) |

Attention les opérations relatives aux mouvements des comptes 275 et 165 n'interviennent pas dans le calcul de la variation du FdR par la méthode budgétaire. Il convient d'intégrer les opérations relatives à ces comptes afin de comparer la variation budgétaire et la variation comptable

Observations

La variation du fonds de roulement comptable s'effectue par la différence entre le FdR N-1 et le FdR N. La variation du fonds de roulement calculée par la formule précédemment citée intègre les opérations relatives au compte 165 (dépôts et cautionnement reçus) et au compte 275 (dépôts et cautionnements versés).

La variation du fonds de roulement calculée à partir des opérations budgétaires doit donc être corrigée afin d'être comparée à la variation du fonds de roulement comptable.

Le calcul de la variation du fonds de roulement (FdR) par le haut du bilan

Certains comptes comme le 185 sont exclus du calcul du FdR. Voir le détail du calcul au paragraphe 33231de l'instruction M9.6

Nouvelle méthode**Ancienne méthode**

| | |
|---|------------------------------|
| Soldes créditeurs classe 1 | Soldes créditeurs classe 1 |
| + Soldes créditeurs classe 2 | + Soldes créditeurs classe 2 |
| + Soldes créditeurs comptes 39, 49 et 59 (provisions) | |
| - Soldes débiteurs classe 1 | - Soldes débiteurs classe 1 |
| - Soldes débiteurs classe 2 | - Soldes débiteurs classe 2 |
| | - Soldes débiteurs classe 3 |
| = FdR | = FdR |

Il s'agit ici de montrer de façon synthétique le calcul du fonds de roulement et que les provisions notamment celles qui concernent la dépréciation des stocks, des comptes de tiers ou des valeurs mobilières de placement n'affectent pas la valeur du fonds de roulement.

Certains comptes présentés dans le calcul détaillé du fonds de roulement n'existent pas dans le plan comptable défini pour les EPLE. Ils ont toutefois été conservés pour mémoire.

Cette méthode permet d'obtenir la valeur du fonds de roulement par la différence entre les ressources stables et les emplois stables.

Le calcul de la variation du fonds de roulement (FdR) par le bas du bilan**Nouvelle méthode****Ancienne méthode**

| | |
|--|------------------------------|
| Soldes débiteurs classe 5 | Soldes débiteurs classe 5 |
| + Soldes débiteurs classe 4 | + Soldes débiteurs classe 4 |
| + Soldes débiteurs classe 3 | |
| - Soldes créditeurs classe 5 (sauf 59) | - Soldes créditeurs classe 5 |
| - Soldes créditeurs classe 4 (sauf 49) | - Soldes créditeurs classe 4 |
| | + Solde débiteur compte 275 |
| = FdR | = FdR |

Observation

Cette méthode permet de contrôler la valeur du fonds de roulement par la somme de la trésorerie et du besoin en fonds de roulement, en application de la formule trésorerie = FdR - BFdR

[Retour sommaire](#)